FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DU FCR POUR L'EXERCICE 2027

SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026, À 19H00, À BLONAY – SAINT-LÉGIER CHEMIN DE L'ANCIEN-STAND 10, SALLE DES MOUSQUETAIRES

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 29 octobre 2026, à 19h00, à Blonay – Saint-Légier et a examiné avec attention le budget 2027.

La Commission était composée de :

Présent·e·s	*Mesdames et Messieurs :*		
Blonay - Saint-Légier	Oriol	**Lopez Sanchez**	*membre*
	Christine	**Winkler**	*suppléante*
Chardonne	Jean-David	**Pelot**	*membre*
Corsier-sur-Vevey	Peter	**Braganza**	*membre*
Montreux	Livia-Mirela	**Balu**	*membre*
	Lisa Esther	**Pilet**	*membre*
	Olivier	**Rapin**	*suppléant*
La Tour-de-Peilz	Simren	**Cornut**	*membre*
	Janina	**Rioux**	*membre*
Vevey	Liliana	**Dos Santos**	*membre*
	Martino	**Rizzello**	*membre*
Veytaux	Francine	**Jordan**	*membre*
	Romina	**Pancini**	*suppléante*

Excusé·e·s			
Blonay - Saint-Légier	Matthieu	**Sesseli**	*membre démissionnaire*
Chardonne	Anne-Laure	**Dumas**	*suppléante*
Corseaux	Monica	**Gayed**	*membre*
	Showna	**Michel**	*suppléante*
Corsier-sur-Vevey	Jérôme	**Ghedira**	*suppléant*
Jongny	Patrick	**Francey**	*membre*
	Natascha	**Kunz**	*suppléante*
La Tour-de-Peilz	Stéphane	**Fürbringer**	*suppléant*
Vevey	Deborah	**Perez Vazquez**	*suppléante*

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Liste de présences
3. Présentation de la convention du FCR
4. Budget 2027 et préavis type y relatif
5. Divers
6. Prochaine séance

1. ACCUEIL

M. Oriol Lopez Sanchez, Conseiller communal à Blonay – Saint-Légier assure la présidence de la présente séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il précise que selon le tournus défini, le rapport sera rédigé par l'une des membres de la Commune de Montreux. Afin d'en faciliter la rédaction, il demande que chaque intervenant·e annonce son nom lors de sa prise de parole.

Le Conseil administratif (CA) du Fonds Culturel Riviera (FCR) est représenté par Mme Aline Sandmeyer, Présidente et Conseillère municipale à Veytaux, Mme Laura Ferilli, Conseillère municipale à Blonay – Saint-Légier, ainsi que par MM. Bernard Schär et Julien Chevalley, respectivement Conseillers municipaux à Corsier-sur-Vevey et Montreux.

Sont également présentes, Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen et Nathalie Rapin-Pezzoli, respectivement cheffe de service et adjointe au service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

2. LISTE DE PRÉSENCES

L'ensemble des membres présents ayant signé la liste de présence, M. Lopez Sanchez renonce à procéder à l'appel (cf. liste de présence page 1).

En réponse à la question d'une commissaire, il est précisé qu'il n'y a pas de règle de quorum dans la convention du FCR.

3. PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DU FCR

Le président annonce que la SAI a préparé une présentation portant sur les principaux éléments de la convention du FCR, afin qu'en ce début de nouvelle législature, les membres de la Commission disposent des informations essentielles pour siéger, précisant qu'il s'agit d'une proposition.

Avec l'accord de la Commission, Mme Meyer de Stadelhofen procède à ladite présentation, comportant un bref historique, ainsi que les explications relatives au but du FCR, les institutions bénéficiaires, les organes et le fonctionnement, le financement, les aides à la création et soutiens ponctuels. Elle invite les membres à poser des questions au fur et à mesure de son déroulement.

Elle précise également que le SAI prépare une trame de rapport, à compléter par le·membre rapporteur sur la partie relative aux discussions. Le projet de rapport est ensuite soumis par voie de circulation aux membres présents de la Commission. En règle générale, il est spécifié aux commissaires qu'à l'échéance du délai de réponse fixé et sans nouvelles de leur part, le rapport est considéré comme étant validé et transmis aux greffes municipaux pour diffusion aux conseils communaux.

Il est également précisé que les suppléant·e·s ne prennent pas part au vote, sauf en cas de remplacement d'un membre de leur commune.

4. BUDGET 2027 ET PRÉAVIS-TYPE Y RELATIF

A la demande du Président, Mme Meyer de Stadelhofen présente le budget 2027 du FCR.

Ce dernier repose sur une estimation globale des besoins, aucune répartition détaillée des attributions n'étant encore possible à ce stade. En effet, plusieurs des institutions bénéficiaires du FCR réalisent leur programmation durant le second semestre et certaines n'ont pas encore achevé leur édition 2026, ni déposé leur demande pour 2027. La répartition des subventions entre les institutions sera établie par le Conseil administratif lors de sa séance de décembre, à qui revient cette compétence. Elle présente ensuite les recettes et les charges du budget, résumés ci-après.

Une réserve a été constituée durant la période de fermeture du 2m2c, du fait de son impact sur la programmation et le budget des institutions concernées, en particulier sur leurs charges artistiques (changements de lieux / budgets en diminution). L'objectif du FCR étant de pouvoir mieux répondre à leurs besoins lors de la réouverture en 2026. À la demande d'une commissaire, il est précisé qu'au 31 décembre 2025, la réserve s'élevait à environ CHF 366'000.

Mme Meyer de Stadelhofen indique qu'une augmentation de la contribution des communes avait été envisagée pour 2027, mais que dans un contexte budgétaire difficile pour les communes, il a été jugé plus pertinent de recourir en priorité à la réserve existante, et de maintenir la contribution des communes à CHF 47.- / habitant·e. De plus, la légère augmentation tendancielle de la population apporte un peu de marge.

M. Schär ajoute qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, le FCR n'ayant pas vocation à thésauriser. Il relève que par le passé, lors d'excédent significatif (période Covid), des montants avaient été redistribués aux communes.

Un commissaire précise également que les communes sont invitées à soutenir la culture locale avec le delta entre la contribution historique (CHF 48.- / habitant·e) et la contribution fixée d'année en année, pour autant qu'elle soit inférieure.

La question de l'Agenda Riviera étant soulevée par une commissaire, une discussion s'engage sur la pertinence du maintien de son format papier, au regard des coûts importants liés à son édition et l'annonce de l'augmentation des frais de port. Il est rappelé que celui-ci paraît 6 fois par an et qu'il est distribué « tout ménage ». La part financée par la CITS de CHF 12'000.- n'en couvre qu'une faible partie. M. Schär et Mme Meyer de Stadelhofen relèvent qu'il s'agit d'une question récurrente au sein du FCR et qui reste ouverte. Un sondage réalisé en 2022 auprès d'un échantillon de la population de la Riviera avait fait ressortir des avis presque également partagés entre le maintien et la suppression de sa publication. Au vu des résultats, le CA avait décidé de maintenir le système en place. Il est précisé qu'une distribution limitée aux seules personnes intéressées engendrerait des coûts postaux plus élevés.

En réponse à un membre qui regrette l'absence d'un comparatif avec le budget de l'exercice précédent, Mme Meyer de Stadelhofen indique ne pas connaître les pratiques de transmission / passation des documents aux nouveaux membres au sein des communes. Les membres précisent qu'ils n'ont effectivement rien reçu concernant la précédente législature ; il s'agit donc d'un point d'attention.

Un membre demande si l'augmentation des recettes entre 2026 et 2027 est liée à l'augmentation de la population, ce qui lui est confirmé.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote. Le budget 2027 du Fonds culturel Riviera est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

Mme Ferilli remercie la Commission intercommunale de gestion pour son soutien au budget 2027 du FCR. Elle rappelle que le domaine culturel est souvent l'un des premiers touchés en période de contraintes budgétaires et souligne que le FCR constitue non seulement un outil conséquent de soutien à la culture, mais également un symbole de solidarité entre les communes de la Riviera.

5. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2026 aura lieu **le jeudi 22 avril 2027, à 19h00, à Blonay – Saint-Légier** (Chemin de l'Ancien-Stand 10, Salle des Mousquetaires).

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité moins une abstention que la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **D'adopter le budget 2027 du Fonds Culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président : La secrétaire :

Oriol Lopez Sanchez Livia-Mirela Balu

Séance levée à 19h40.

Montreux, le 5 novembre 2026